

● (1540)

Une chose qui doit nous préoccuper, qui doit nous inquiéter tous, c'est le mépris outrageant que le gouvernement affiche à l'égard de nos droits et de nos privilèges. Nous avons sûrement droit à l'exposé d'une politique financière cohérente, soigneusement étayée par des mesures budgétaires, afin que le Parlement et les Canadiens sachent où nous allons. Cette politique n'est jamais venue. Ce n'est pas ce qui les préoccupe. Ils ne se donnent même pas la peine de participer au débat sur cette mesure importante. Nous avons eu droit à des exercices académiques, à des expériences épistémologiques soigneusement préparées, presque au mépris du Parlement, parfois avec des semaines et des mois de retard, pendant que le gouvernement continue à piller, oui, monsieur le Président, à piller, le trésor de la nation.

Une autre chose nous inquiète. Pendant qu'on demande à la Chambre de disposer des restes de trois budgets, d'être témoins du naufrage d'une expérience fiscale et monétaire, la doctrine sous-jacente reste assez vive pour causer de graves inquiétudes. Le premier budget MacEachen a été sans contredit un exercice de confiscation injustifiée. On l'avait fondé sur le principe, jamais formulé, que tous les revenus étaient la propriété de l'État et qu'il pouvait en disposer à sa guise.

Depuis la mort de Charles 1^{er} on n'avait rien vu qui soit si proche du droit divin des rois. Les principes sous-jacents à un tel budget seraient acceptés d'emblée par n'importe quelle dictature totalitaire. Le premier ministre, pendant qu'il s'abandonnait il y a deux semaines aux douceurs de Sainte-Lucie, a affirmé que, pour sa part, il ne voyait pas de différence entre les États dirigés par les gouvernements marxistes et ceux qui gouvernaient selon la démocratie. Ce n'est pas moi qui ait dit ça, c'est lui.

M. Smith: Pas du tout.

M. Nielsen: Le secrétaire parlementaire affirme que le premier ministre n'a pas dit cela. Qu'il le répète donc lui-même. Oserait-il prétendre devant toute la Chambre que j'ai mal rapporté les propos que le premier ministre a tenus à Sainte-Lucie? Je le mets au défi de dire que je ne l'ai pas cité fidèlement. Le secrétaire parlementaire n'oserait pas, bien sûr, parce qu'il sait bien que ce n'est pas le cas. Il y a belle lurette que nous le savions à la Chambre.

Le premier ministre est le grand responsable de la sape du Parlement. Lui et son gouvernement ont entrepris froidement et de propos délibérés d'en saper les fondements mêmes en faisant fi de nos procédures, en passant outre à nos traditions, en s'attaquant aux principes sacrés de la libre expression et des libres débats et en traitant notre institution comme une quantité négligeable comme vient de le faire le ministre des Communications (M. Fox) aujourd'hui même en refusant de dire à la Chambre ce qu'il s'est dépêché d'aller dire au cours d'une conférence de presse. Quand on sape les fondements du Parlement, c'est à la liberté même des Canadiens qu'on porte atteinte, monsieur le Président.

Nous sommes actuellement saisis d'une série de mesures fiscales, certaines contradictoires, d'autres mutuellement exclusives, toutes décousues, désorganisées, désordonnées, des résidus et des bouts de texte de loi découlant de trois ou quatre

Impôt sur le revenu

budgets précédents. Comment le premier ministre et son gouvernement peuvent-ils s'imaginer que l'on soit en mesure d'étudier intelligemment pareille bouillie pour les chats? Quand on traite la Chambre avec une telle désinvolture, on ouvre la voie à tous les abus qui pourraient se commettre au sein de notre société. Le gouvernement voudrait que la Chambre, qui connaît la plus longue session de son histoire, approuve ce mélange incroyable de mesures fiscales, la plupart dépassées par les fluctuations et les changements économiques, mais il continue à faire des petits cadeaux aux anciens collègues. Il ne tient aucun compte de ce que le Parlement peut faire ou penser.

Les anciens ministres du gouvernement, leur siège à peine refroidi, mijotent des combines avec des hommes d'affaires de leurs amis, les font approuver par leurs anciens employés du ministère et ensuite par leurs amis du cabinet. Et chaque fois, ils en tirent des bénéfices qui permettraient au simple citoyen de prendre sa retraite pour le restant de ses jours à l'abri de tous soucis. Le premier ministre a rédigé les directives dont il évite de parler. Il ne veut pas en parler. Peut-être qu'il faut savoir lire entre les lignes. C'est intitulé «Ligne directrice pour piger dans l'assiette au beurre».

Ces deux dernières semaines, j'ai consacré un certain temps à récrire les lignes directrices pour les formuler non pas comme elles devraient l'être, non pas en me fondant sur une analyse de leur sens profond, qui devrait suffire à inciter n'importe quel ministre à marcher droit, mais en me guidant sur la conduite du premier ministre et de son gouvernement. Cela donne à peu près ceci:

Tout ancien ministre peut avoir accès, sans restriction, à la manne prodiguée pas son ancien ministère, pourvu qu'il ait obtenu l'approbation de ses anciens collègues, les ministres en poste, au moins deux ans après avoir quitté le gouvernement. Ce qui précède ne l'empêche nullement d'entamer immédiatement des négociations avec son ancien ministère, ni de se servir des renseignements qu'il a obtenus et des contacts qu'il a établis dans l'antre du pouvoir manigancer avec ses amis du monde des affaires de petite combines juteuses qui lui permettront de jouir d'un traitement spécial refusé aux autres Canadiens. Les personnes en cause peuvent en tirer des profits très considérables, comme dans le cas de l'affaire du lotissement de Banff ou de la liquéfaction du charbon. Il est permis et même recommandé de contourner les règlements ministériels agaçants, qui n'existent que pour écarter les non-initiés et les profanes et qui ne s'appliquent évidemment pas aux anciens ministres. Le plus beau de l'affaire, c'est que toutes ces manigances ne dérogent en rien aux lignes directrices. J'ai promis que je ne t'oublierais pas. Que Dieu te bénisse, Pierre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai vu le député de Lincoln (M. Mackasey) qui souriait il y a un instant. Il a reconnu la validité de cette directive.

Voilà en quoi consiste la directive non écrite, si secrète que même Iona ne l'a pas lue. Voilà comment les Canadiens en général perçoivent la situation. Et c'est cette impression et l'incroyable mollesse du gouvernement qui minent le Parlement, cette institution qui est censée représenter la population du Canada. Le gouvernement actuel, qui a battu tous les records de dépenses, de déficits et d'incompétence dans notre histoire, a démontré son profond mépris à l'égard du Parlement.

Dans l'affaire Coalgate—certains l'appellent l'affaire Lalonde, d'autres l'appellent l'affaire MacEachen et d'autres encore l'appellent l'affaire Gillespie...

M. Smith: Comment l'appellez-vous?